



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 DE DÉCISION N° DM-21-443
PROLONGATION AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET EN DATE DU 22 DECEMBRE 2021
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS
THERMIQUES, AÉRAULIQUES ET
HYDRAULIQUES**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-18-072 du 22/03/2018 de signer le marché d'entretien et maintenance des équipements thermiques, aérauliques et hydrauliques (notifié le 12/04/2018) pour un montant global de 1 255 140 euros HT;

VU la décision n°DM-21-245 du 01/07/2021 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 concernant le marché d'entretien et maintenance des équipements thermiques, aérauliques et hydrauliques pour un montant global de 5 280€ HT;

CONSIDÉRANT que le marché arrive à échéance le 21 mai 2022 et qu'au regard des moyens techniques et humains pouvant être mis en œuvre actuellement ainsi que des délais de procédure nécessaires, un nouveau marché, en cours d'élaboration, ne pourra être notifié avant l'échéance du précédent marché ;

CONSIDÉRANT, la nécessité de prolonger d'un an, le marché actuel pour que le service public puisse continuer à fonctionner normalement jusqu'au 20 mai 2023;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société IDEX ENERGIES SAS sise 72 avenue Jean-Baptiste Clément – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT représentée par Monsieur Laurent JACARET, Directeur commercial, l'acte modificatif n°2 au marché d'entretien et maintenance des équipements thermiques, aérauliques et hydrauliques.

L'acte modificatif n°2 s'élève à 319 065€ HT soit un nouveau montant global du marché de 1 579 485 € HT (1 895 382 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211222-lmc1H9266H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2021
Date de Publication : 23/12/2021

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211222-lmc1H9266H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2021
Date de Publication : 23/12/2021